

1515.

Bayonne.

Antoine de Châteauneuf, pour 8 ans,
par lettres patentes.

300 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre
chacun an.

(Sorb., H. 1, 2, n° 174, fol. 21 v°.)

Montpellier.

Confirmation par le Roy audit (Leonnet)
Tessier dud. bail (de 6 ans) fait par le feu
Roy Loys dern^r décédé.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

Rouen.

Pierre Lesgare, commis pour un an.
Différence : 2 petits trèfles entre *Fran-*
corum et *Rex* du côté de la pille, et du
côté de la croix entre *Xpus* et *imperat*.

Fera les escus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$, à $\frac{1}{8}$ de
remède, de 70 deniers de poids au marc
de Paris.

Grans blans de 12 d. t. pièce, à 4 d.
12 grains de loy argent le Roy, à 2 gr. de
remède, de 7 s. 2 d. de poids au marc de
Paris.

Item pour 6 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 12 r°.)

Saint-Lô.

Richart Basire, pour un an, sous la main
du Roy.

(*Ibidem*, fol. 40 r°.)